Ville de
Lons le Saunier

Le 30 novembre, Lons passe à 30 km/h

ÉDITO

Chères lédoniennes,
chers lédoniens,

Le 30 novembre 2022, la ville de Lons-le-Saunier limitera la vitesse à 30 km/h dans de très nombreux axes de la ville, et jusqu'à 20 km/h dans l'hyper-centre.

Cette mesure vise à favoriser la convivialité, tout en assurant votre sécurité et en limitant les nuisances. Elle permettra un partage plus apaisé des voies publiques entre nous tous, que nous soyons à pied, en vélo, en voiture ou avec d'autres moyens de locomotion.

Vous trouverez dans ce fascicule les nouvelles règles et modalités de cette petite révolution. En effet, nous avons voulu communiquer à chaque lédonienne et lédonien toutes les informations nécessaires et utiles car cette nouvelle limitation va changer nos habitudes au quotidien.

Cette nouvelle orientation s'accompagne de travaux et d'aménagements de voirie en cours de réalisation afin de faciliter cette transition.

Lons-le-Saunier emboite ainsi le pas de centaines de communes de France qui ont pris par le passé cette décision et qui s'est avérée fructueuse, tant pour notre commerce que pour notre cadre de vie.

Avec tout mon dévouement,

Jean-Yves RAVIER
Maire de Lons-le-Saunier

35% **du trafic du centre ville est en transit**, ce qui entraîne des ralentissements sans aucun apport pour nos commerces. La modification du plan de circulation, orientant les véhicules de transit sur les axes roulants, et les 30 km/h offriront un accès plus aisé au centre ville.

46% **des clients des commerces des centre-villes s'y rendent à pied ou en vélo**. Ce sont également les pietons et les cyclistes qui s'y rendent le plus souvent.
*Source CEREMA 2019 - Strate ville moyenne / petits et moyens commerces

50% **c'est la diminution mesurée de la nuisance sonore** des véhicules circulant à 30km/h par rapport à ceux roulant à 50km/h.

13 mètres **sont nécessaires à 30km/h pour s'arrêter en voiture, contre 27 mètres à 50km/h**. A 30km/h, ont réduit donc la distance de freinage par 2.

CARTE DES RUES

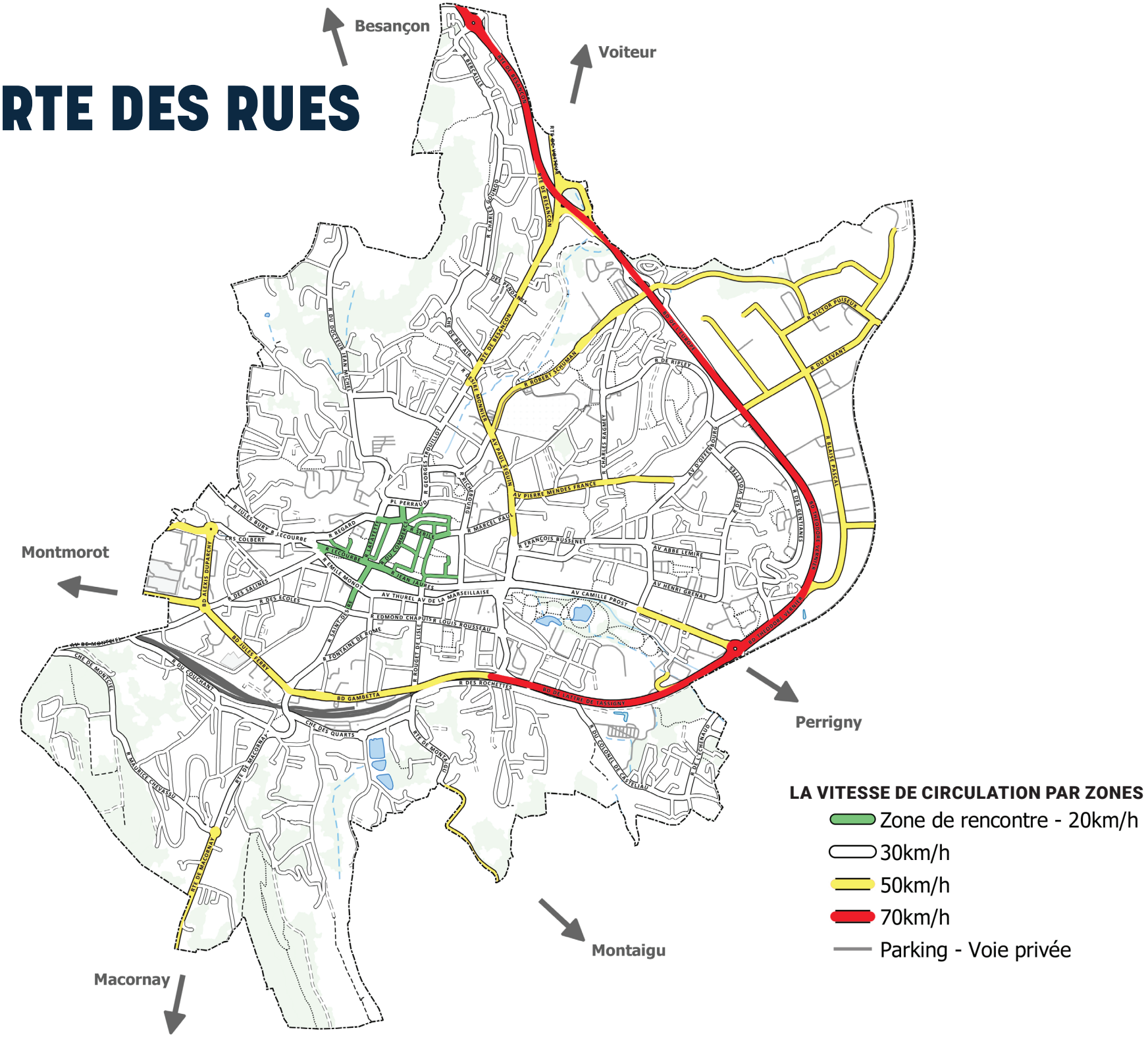

LES BONNES PRATIQUES

À 30 km/h, limitation la plus répandue en ville, la vigilance s'impose à tous (piétons, vélos ou automobilistes).
La ville devient un espace partagé entre chaque usager y compris les plus fragiles.
La vitesse modérée permet à chacun de se déplacer en toute sécurité même en l'absence de passage-piéton.
Fini également les conflits sur les trottoirs, la place des vélos et des trottinettes est désormais sur la chaussée !

Dans les « zones de rencontre », **à 20km/h, le piéton devient prioritaire** et l'automobiliste est tenu de céder le passage au piéton.
Les passages-piétons en zone de rencontre (mais aussi en zone 30km/h), resteront afin de permettre une transition apaisée.
Des traçages suggérés seront marqués sur la voirie dans les zones de fortes fréquentations (Conservatoire, écoles, crêches...). **En vélo, on profite du double sens** dans les voies à sens unique.

Les principaux axes roulants en ville et en périphérie dits de transit restent à 50km/h et 70 km/h (rocade, avenue Camille Prost, Route de Besançon...).
Pour les automobilistes, **la vigilance demeure la règle** pour chaque automobiliste, que ce soit à 20, 30, 50 ou 70 km/h.

AMÉNAGEMENTS EN ZONE 30

Exemple d'aménagement possible.

> *Nous sommes tour à tour automobilistes, piétons, cyclistes ou motards. L'idée est de créer* ***une ville apaisée et agréable à vivre****.*

DE BIEN-ÊTRE

Dans une ville à 30 km/h, l'enfant a sa place, les personnes âgées se déplacent en toute sécurité, c'est une ville qui favorise la marche et la vie des quartiers.

ou venez échanger avec vos élus

Samedi 3 décembre, place de la Liberté
et samedi 10 décembre, à la Maison Commune de la Marjorie
de 10h à 12h.